



Arnaque au blouson de cuir

Par **jj75**, le **08/10/2012 à 19:41**

Bonjour,rnrnMon fils a été arnaqué, comme tant d'autres depuis des années (d'après votre site), ce dimanche à Bourges, lors de la braderie, en achetant un blouson de cuir par CB à un prix prohibitif, par la société Sarl Victoria à Nogent le Sec, dirigeant M. Oukssas.rnrnQue peut-on faire dans ce cas et y a-t-il une action collective qui a été engagée ?rnrnCordialement.

Par **Azerty**, le **06/11/2012 à 15:05**

Bonjour,rnJ'ai moi aussi été victime de cette arnaque en aout dernier, à la braderie de Vannes. J'ai donc porté plainte au commissariat contre Mr. Ouksass et son vendeur qui m'avait escroqué, un certain William Bami déjà connu de leur service. J'ai ensuite envoyé, sous conseil d'un avocat, une lettre avec accusé de réception adressé à ce monsieur Oukssas, et également une lettre à ma banque, rédigée par ce même avocat qui m'avait conseillé.rnRésultat des courses, le recommandé m'a été renvoyé pour cause de non-réception, et ma banque a refusé de me rembourser les 1000 euros que l'on m'a escroqué... Que faire pour que la justice nous entende?!